

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-029

Objet : Avis sur le projet d'implantation d'une centrale Agrivoltaïque sur la commune de Vianne -

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Procurations	2
Votants	12
Abstentions	6
Suffrages exprimés	
Pour	6
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 / 10 / 2025,

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, DARIO Maryline.

POUVOIRS – GALLO Anthony, CARRERE Stéphanie.

EXCUSÉ – SENGENES Bernard, CEREAS Serge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

La commune de Vianne entend favoriser le développement des projets de production d'énergie sur son territoire et s'inscrit en ce sens pleinement dans les objectifs européens et nationaux tels qu'énoncés par le Grenelle de l'environnement et la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La commune de Vianne entend également participer à la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et reste donc en cohérence avec les buts poursuivis par le territoire.

Notamment en contribuant à :

- Déployer les énergies renouvelables pour amplifier notre lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés qui représentent deux tiers de notre consommation énergétique ;
- Limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre (GES), la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables) ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire en permettant l'adaptation au changement climatique.

C'est dans ce cadre que Madame le Maire présente au conseil municipal, l'étude de préféabilité réalisée par la Société AEDES ENERGIES portant sur le développement d'un projet agrivoltaïque situé au lieu-dit « Perero – Médecin », route des Vignes, sur la commune.

Les résultats des études montrent que les sites pourraient présenter un bon potentiel pour le développement d'un projet de production d'énergie photovoltaïque couplée à une production agricole. La définition précise et définitive de la faisabilité du projet nécessite la réalisation d'études techniques, environnementales et agronomiques plus approfondies.

La Société AEDES ENERGIES sollicite le soutien de notre commune au projet présenté.

Considérant que ce projet est localisé sur le territoire de la commune de Vianne et que ces terrains présentent un réel potentiel d'implantation de projet agrivoltaïque couplé à une activité agricole,

Considérant que si le projet nécessite une adaptation des documents d'urbanisme pour permettre l'implantation du projet agrivoltaïque sur les parcelles d'assises du projet, la commune soutiendra cette démarche ;

Considérant que la commune souhaite soutenir et encourager le développement des projets énergétiques sur son territoire ;

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
le conseil municipal décide
à la majorité des suffrages exprimés (6 Pour)**

- **DE CONFIRMER** l'intérêt de la commune de Vianne pour le projet présenté par la Société AEDES ENERGIES ;
- **DE SE PRONONCER** favorablement sur le développement du projet agrivoltaïque sur les terrains présentés par la Société AEDES ENERGIES ;
- **DE SOUTENIR** une éventuelle démarche relative aux documents d'urbanisme dans le cadre du développement de ce projet ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à accomplir tous les actes nécessaires au développement du projet présenté, y compris la signature d'actes nécessaires à la réalisation de ce projet, dont les conditions seront préalablement présentées et validées par le conseil municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

